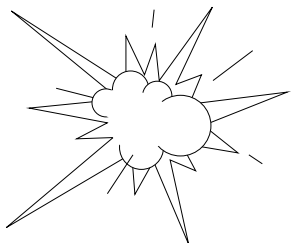


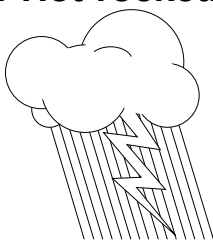
# **THE RED HOT-ROC NEWS PEPPERS**



**SEPTEMBRE 2006**



**Dear Hot-rockeuses and Hot-rockers**



## **L'EDITO du Président :**

*Chaque mois de septembre, un journal permet de lancer l'appel de cotisation. Celui ci a donc cette vocation et je vous demande (également comme chaque année), de prendre le temps de lire les documents en annexe et surtout de répondre dans les délais afin d'éviter une lettre de rappel.*

*Cette année la licence HOT ROC augmente de 3€! Explications : après les 0,50 € de l'an dernier, (Hot Roc n'avait pas répercuté cette somme sur les tarifs 2006), la FFME (plutôt le bureau national ... ) a décidé d'augmenter les tarifs des licences de 3 €, alors que le coût de l'assurance reste inchangé !*

*Déjà pour cette raison, je trouve cela critiquable, mais aussi parce que ce fut réalisé sans concertation. Nous avons découvert, quelques jours avant l'AG, sur un document reçu au Comité Départemental le projet initial de 10 € (présentation programmée en fin d'AG ... pour éviter les débats !).*

*Sans la mobilisation sur Internet, (que j'ai largement animée), nul doute que cette augmentation de 10 € aurait été appliquée.*

*Ma critique est aussi (surtout) motivée, par l'utilisation des ressources financières obtenues par cette augmentation... Le flou est assez bien entretenu par le siège national, mais pour l'instant ni l'adhérent de base, (par définition non compétiteur de haut niveau), ni les Comités Départementaux (qui sont les véritables acteurs du système fédéral) ne sentiront des retombées en termes de subventions ou d'actions nouvelles.*

*Seuls les postes équipe de France et pôle haut niveau semblent budgétisés à la hausse pour l'an prochain ...*

*Il est important de noter que l'actuel Président Pierre You n'est pas issu du grand alpinisme ... à la différence de JP Peeters et Robert Paragot, mais plutôt du monde de la compétition sur résine... ce n'est pas un reproche, mais ceci explique sans doute cela !!!*

*Ma conception d'une fédération axée sur le loisir plutôt que la compétition, (sans pour autant la refuser totalement ... disons la limiter), a toujours été affirmée. Face à une telle divergence de vue avec notre siège National, la question s'est donc posée pour moi de quitter le giron fédéral.*

*Si l'augmentation de 10€ avait été retenue, nul doute que j'aurai tenu une AG extraordinaire, pour décider de la position du club ... libre ensuite au Président de la suivre ou de se démettre !*

*L'augmentation de 3€ me semblant à la limite de l'acceptable, j'ai éliminé cette option. De plus mes contacts avec les autres fédérations donnaient des coûts encore plus élevés ! La FFCAM ayant aussi programmé une augmentation, notre seul élément de choix est donc basé sur l'utilisation des fonds obtenus. Si certains désirent un débat, notre AG de fin d'année pourra se positionner.*

*Dans l'attente, en tant que Président du club et membre du Comité Directeur du CD69, je reste sur mes gardes ... car nul doute que ce refus de la base de cautionner les 10€, reste en travers de la gorge de certains, et qu'ils ressortiront le projet un jour ou l'autre.*

*Notre licence adulte 2006/2007 passe donc à 46€ pour la licence adulte minimum (sans la revue Direct Cimes à 8€ ni l'option ski de piste à 4€) et 36€ pour la licence jeune. L'adhésion reste néanmoins à un coût pouvant être qualifié de ... "très raisonnable" lorsque l'on compare avec les tarifs des autres fédérations!*

*Le document permettant de calculer votre cotisation est joint à votre renouvellement (c'est un peu compliqué ... mais vous êtes habitués!).*

*Cet été, une semaine "escalade" était programmée. Nous étions donc basés du 12 au 21 août en Briançonnais à Saint Crépin au camping "La Cabane". Participation habituelle une douzaine de personnes du club. Le bilan est satisfaisant, la météo était bonne et permettait de grimper tous les jours (au soleil parfois... la chaleur était pas toujours au rendez vous !).*

*Pour tous, (ceux qui restent fidèles au club ... mais aussi les autres), bonne saison d'escalade, d'alpinisme ou de ski 2006/2007 ... et pas d'accidents!*

*Rendez vous au mur d'escalade chaque jeudi soir, dans la limite de mes disponibilités... (ouverture le 14 septembre). Sinon le WE des 18 et 19 novembre à Crept ... mais aussi en fin d'année pour l'A.G. de Hot Roc ...*

Bruno FARA



## VIE DU CLUB... et des nouvelles de la fédération

**Ce petit journal, comme les précédents, est destiné à vous informer aussi bien de la vie du club que de la vie fédérale, vous trouverez en annexe:**

- ❖ La liste de tous les membres de Hot-Roc, afin de vous téléphoner si vous vous sentez un peu seul(e). Que ceux qui découvrent une erreur dans ce listing nous préviennent... ***TRES IMPORTANT ! Surtout si vous possédez un Email (ou si le vôtre a changé), informez nous par un message (hotroc@free.fr)... Afin de pouvoir tenir la liste à jour.***

Actuellement, certaines adresses Email reviennent inconnues :

PLAY [maplay@voila.fr](mailto:maplay@voila.fr) - FORT [steph.sand69@cegetel.net](mailto:steph.sand69@cegetel.net) -

D'EYSSAUTIER [laurent.dey@free.fr](mailto:laurent.dey@free.fr)

***Essayez de donner les infos pour corriger votre Email ([hotroc@free.fr](mailto:hotroc@free.fr))***

- ❖ Un document fédéral concernant les conditions d'assurance de la compagnie AGF chargée par la FFME de gérer les contrats. Dans ce document sont inclus
  - Les bulletins de souscription aux assurances complémentaires, à retourner à AGF, si vous êtes intéressé.
  - L'accusé d'information à retourner IMPERATIVEMENT avec votre adhésion... Comme chaque année il n'y aura que 3 à 4 retours ! Donc, cette formalité administrative est aussi assurée sur le bulletin d'adhésion.
  - Le formulaire de demande d'agrément pour les voyages hors CEE.
- ❖ Un formulaire de déclaration, à retourner à la F.F.M.E sous 5 jours en cas d'accident ... (à utiliser avec modération ☺)
- ❖ Un document vous permettant de calculer votre cotisation .... Cette année cela ira de 58 € (licence adulte avec la revue et le ski de piste) ... à 30 € pour la 3<sup>ème</sup> licence famille sans le ski de piste ni la revue ... Prenez soin de bien noter, vos options afin que nous puissions valider vos licences aisément. Comme l'an dernier, la 3<sup>ème</sup> licence (famille) est à un prix très avantageux. Pour les membres d'une même famille habitant à la même adresse, le 3<sup>ème</sup> adhérent (et les suivants) bénéficient de ce tarif préférentiel. **Attention dans ce cas il faut inscrire d'abord les adultes puis les jeunes ...** Toutes ces subtilités sont décrites dans la photocopie du document fédéral joint à ce journal.

- ❖ Nous sommes 92 adhérents au 31 août 2006, voir la liste, soit 3 de plus qu'en 2005 ... Un petit mot de félicitations à Jean Baptiste JOURJON, qui au Championnat de France d'escalade se classe 21<sup>ème</sup> (en ½ finale) et dans la foulée réussit le diplôme d'aspirant Guide... preuve que la polyvalence existe !
- ❖ Une nouvelle mise à jour du topo Roc'in BUGÉY pour la falaise de Parves (cotations encore à confirmer parfois). Il sera intéressant de communiquer les remarques concernant cette falaise au club ([hotroc@free.fr](mailto:hotroc@free.fr)) afin de préparer le prochain topo..
- ❖ Cette année, le montant du F.N.D.S (qui ne se nomme plus ainsi mais C.N.D.S) ne nous est pas encore communiqué ... La faute à la mise en place tardive du nouveau processus par le DDJS. On espère qu'il sera stable car la falaise de Parves engloutit les bénéfices du topo plus vite que prévu... le stock de topos diminuant assez lentement à présent, la nouvelle édition peut être envisagée aux alentours de 2008 sans doute.
- ❖ Concernant le mur d'escalade du gymnase d'Aubarède, nos créneaux restent inchangés pour la prochaine saison. Reprise est programmée pour le jeudi 14 septembre. A cette occasion les nouvelles clefs du coffre seront remises aux responsables. Le matériel des clubs est à présent dans un local fermé, comme il fallait faire fabriquer des doubles de cette clef nous avons aussi changé le cadenas du coffre (la vieille clef est donc à jeter...). Nous avons budgétisé, comme chaque année, l'achat de 3 cordes neuves pour la reprise.

#### IMPORTANT...

Le WE 18 et 19 novembre 2006 à CREPT, nous programmons une sortie escalade pour certains, et entretien de la falaise pour ceux qui seront motivés. En effet le sentier a été signalé effondré par endroits et nous essayerons de le remettre en état (prévoir pioches, scies, gants et vêtements usagés. Cela permettra aussi de nous retrouver le samedi soir autour d'un repas à l'auberge Archirel à Montagnieu (indispensable de réserver à l'avance!).

Pour l'une ou l'autre journée RDV soit à la falaise soit devant un café à l'auberge ... avant 11h !

Important ( même indispensable) de prévenir par internet ou par téléphone pour pouvoir réserver à l'avance le repas, en joignant l'habituel responsable... Robert GAILLOT (Tél Perso: 04 78 76 83 12, Tél portable: 06 03 31 09 56 ou Email: [rgailLOT@free.fr](mailto:rgailLOT@free.fr) et [rgailLOT@sigmapartner.com](mailto:rgailLOT@sigmapartner.com)

## Feuille de calcul de la cotisation 2006/2007

***Vous remplissez les cadres et calculez vous même votre cotisation. Nous saisisons vos licences en fonction de ces renseignements.***

***Les contrats optionnels de l'assurance seront à souscrire directement auprès de l'assureur à l'aide du document joint.***

***N'oubliez pas de joindre le certificat médical obligatoire. Si vous l'avez déjà envoyé les années précédentes, cette formalité tout en étant souhaitable, n'est pas impérative...***

Licence adulte FFME + HOT ROC avec assurance (46 €):

Inscrire **OUI** ou **NON** dans le cadre

Licence jeune FFME + HOT ROC avec assurance (36 €):

*Conditions : nés après le 1<sup>er</sup> janvier 1989*

Inscrire **OUI** ou **NON** dans le cadre

Licence famille FFME + HOT ROC avec assurance (30 €):

*Conditions : 3<sup>ème</sup> licence (2 licences déjà prises au club)*

Inscrire **OUI** ou **NON** dans le cadre

Option revue Direct Cimes (8 €):

Inscrire **OUI** ou **NON** dans le cadre

Supplément assurance ski de piste (4 €):

Inscrire **OUI** ou **NON** dans le cadre

**TOTAL** (inscrire la somme calculée par vos soins)

Chèque à l'ordre de HOT ROC

Je reconnais avoir reçu le document concernant les conditions de l'assurance fédérale 2005/2006

Signature :

Pour info: Cette somme représente

- la licence FFME (29,60 € - adulte) ; (20,70 € - jeune) ; (11,70 € - famille)
- l'assurance fédérale de base (8,90 €)
- La cotisation FFME du club (110 €) divisée par le nombre d'adhérents (1,2 € environ) -
- La part HOT ROC (environ 6,30 €) - **c'est avec cette somme que nous gérons le club** -
- Eventuellement la revue Direct Cimes (8 €)
- Eventuellement le complément ski de piste (4 €)



Paris, le 10 juillet 2006

LETTRE

- aux présidents de clubs
- aux établissements affiliés
- aux présidents de comités départementaux
- aux présidents de comités régionaux
- aux membres du comité directeur

**fédération française  
de la montagne et de l'escalade**

**Objet : licence 200612007**

**Madame, Mademoiselle, Monsieur, Chers amis,**

La saison 2005 / 2006 n'est pas encore achevée que déjà, il faut nous préparer à la suivante. Cette année encore, le nombre de nos adhérents a augmenté. Nous sommes actuellement près de 60000. Cette progression constante est le signe que nos activités et nos valeurs plaisent. C'est surtout le signe que de plus en plus de personnes s'épanouissent au sein de nos clubs. Cette dynamique de progrès permet à la FFME de se positionner comme une fédération forte et innovante.

Bravo donc à vous, pour votre enthousiasme et pour votre action !

Pour continuer dans cette direction, vous trouverez ci-après les informations nécessaires pour la rentrée 2006-2007.

Vous remarquerez que le prix de la licence augmente sensiblement cette année. Cette évolution des tarifs a été décidée de manière démocratique à la suite d'un vrai débat constructif lors de l'assemblée générale.

Ces tarifs restent encore parmi les plus bas relevés au sein des différentes fédérations sportives ; ils s'accompagnent de prestations d'assurance au rapport prix / couverture très avantageux.

L'apport financier engendré permettra de développer un service et un soutien aux clubs et comités plus efficace. C'est l'objectif numéro 1 que j'avais annoncé lors de mon élection en 2005. C'est toujours cet objectif qui guide les choix du comité directeur.

**1- Le coût des licences**

L'assemblée générale de la FFME réunie les 1<sup>er</sup> et 2 avril 2006 a voté une augmentation du montant de la licence pour la saison 2006-2007. Vous trouverez ci-après les tarifs en vigueur au 1<sup>er</sup> septembre 2006.

**Licence annuelle - assurance**

| Catégorie                           | Coût Licence                                                | Coût Assurance                                         | Coût Revu | Total                         |
|-------------------------------------|-------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|-----------|-------------------------------|
| Licence adulte                      | 29.60 €                                                     | 8.90 € (dont RC 2.78 €, IA 4.31 €, assistance 1.81 €)  | 8 €       | 46.50 €                       |
| Licence jeune<br>(- 18 ans)         | 20.70 €                                                     | 8.90 € (dont RC 2.78 €, IA 4.31 €, assistance 1.81 €)  | 8 €       | 37.60 €                       |
| Licence famille                     | 11.70 € (cf conditions<br>spécifiques ci-dessous)           | 8.90 € (dont RC 2.78 €, IA 4.31 €, assistance 1.81 €)  |           | 20.60 €                       |
| Licence avec<br>option ski de piste | 29.60 € (adulte)<br>20.70 € (jeune)<br>ou 11.70 € (famille) | 12.90 € (dont RC 2.78 €, IA 4.31 €, assistance 1.81 €) | 8 €       | 50.50 €<br>41.60 €<br>24.60 € |
| Licence découverte                  |                                                             |                                                        |           | 2 €/jour                      |
| Licence individuelle<br>adulte      | 63.10 €                                                     | 8.90 € (dont RC 2.78 €, IA 4.31 €, assistance 1.81 €)  | 8 €       | 80 €                          |
| Licence individuelle<br>jeune       | 43.10 €                                                     | 8.90 € (dont RC 2.78 €, IA 4.31 €, assistance 1.81 €)  | 8 €       | 60 €                          |

8-10 quai de la Marne 75 019 Paris - Téléphone : 33 (0) 1 40 18 75 50 - Fax : 33 (0) 1 40 18 75 59 Web : [www.ffme.fr](http://www.ffme.fr) - E-mail : [info@ffme.fr](mailto:info@ffme.fr)

Association 1901 agréée par le Ministère des Sports - Affiliée à l'Union Internationale des Associations d'Alpinisme (U.I.A.A.) et au Comité National Olympique et Sportif Français (C.N.O.S.F.) - SIRET 784 354 193 00046 - APE 926 C

### **Conditions spécifiques licences famille**

- Pour l'achat aux conditions normales de deux licences par les premiers membres d'une même famille, la ou les licences des autres membres de la même famille seront tarifées à 20.60€ (assurance comprise) chacune.
- Il faut que les membres justifient d'un lien familial, aient la même adresse et soient licenciés dans le même club (cas standard). La mise en place et le respect de ces conditions sont laissés à la diligence et à l'appréciation des présidents de clubs.

### **La licence individuelle**

Mise en place l'an passé elle sera de nouveau accessible pour la saison 2006-2007.

En application des articles 15 et 16 de nos statuts, la fédération ouvre en effet la possibilité d'acquérir une licence individuelle.

Le pratiquant peut ainsi régler directement sa licence, par voie de télépaiement, en se connectant sur le site internet de la fédération.

Il est à noter que le tarif de la licence individuelle est plus élevé qu'une licence annuelle souscrite auprès d'un club. En outre, les droits octroyés par la licence individuelle sont identiques à ceux de toute licence en dehors des exceptions prévues dans les statuts de la fédération. Enfin, ces licences n'ouvrent pas de droit de vote.

## **2- Assurance**

J'ai le plaisir de vous annoncer une amélioration des garanties « atteinte corporelle », sans que la cotisation de base ne subisse d'augmentation. Elle s'élèvera donc de nouveau à 8,90 € (2,7 8€ au titre de la responsabilité civile, 4,31 € au titre de l'atteinte corporelle et 1,81 € au titre de l'assistance) la saison prochaine.

Plus précisément, au sein de la garantie « atteinte corporelle »

- le capital décès passe à 4000 € ;
- le capital invalidité passe à 8000 € ;
- les frais de transport ne sont plus limités aux soins ;
- enfin une nouvelle garantie sollicitée par de nombreux licenciés voit le jour, l'aide ménagère à domicile en cas d'arrêt d'activité.

La fédération s'inquiète par ailleurs du nombre croissant de cas où la responsabilité civile des licenciés et / ou des clubs est mise en cause.

Les conséquences en terme de coût sont pour l'instant encore difficiles à cerner mais montrent combien nos obligations de sécurité sont importantes, lors de l'activité des clubs ou lors de l'organisation de manifestations.

Je vous demande donc de tout mettre en oeuvre afin de prévenir au mieux ces questions dans vos actions.

Par avance, je me permets de vous rappeler quelques conseils de base

- maîtrise des techniques d'assurage dynamique ;
- vérification systématique de l'encordement sur le baudrier (noeud en huit à l'endroit prévu) ;
- utilisation de systèmes d'assurage compatibles avec le diamètre des cordes ;
- vérification systématique de la longueur de la corde (attacher les deux bouts) lors d'une utilisation en moulinette ;
- prise en compte des conditions météo, savoir renoncer ;
- formation technique et préparation physique indispensables dans toutes nos activités ;
- respect des règles d'organisation des manifestations.

Conformément aux dispositions légales, il est proposé aux licenciés deux contrats optionnels, à des tarifs très abordables (30 et 35 €).

En souscrivant à l'un de ces contrats, le licencié peut ainsi augmenter les indemnités contractuelles liées au décès accidentel, à l'invalidité permanente et aux frais médicaux. Il peut en outre bénéficier d'indemnités journalières (ce qui n'est pas le cas dans le cadre du contrat de base).

Je vous rappelle que vous devez être vigilants et conseiller à tous vos adhérents de souscrire à l'un de ces contrats, particulièrement ceux dont la pratique est régulière, intensive ou de haut niveau ou ceux assurant des missions d'encadrement.

En effet, aucune autre assurance, non spécialisée comme la nôtre, ne peut couvrir l'ensemble de nos activités sportives pour un coût équivalent.

Pour toute souscription à l'un des contrats optionnels, les licenciés doivent se rapprocher de notre assureur (Cabinet Jean GOMIS, 05.61.52.88.60).

Une option spécifique, réservée aux sportifs de haut niveau inscrits sur les listes officielles, est mise en place. Elle leur permet de bénéficier de garanties complémentaires adaptées à leur situation particulière. Pour toute demande de renseignements, je vous invite à prendre contact avec le siège de la fédération.

**Par ailleurs, des contrats spécifiques adaptés aux attentes des clubs et comités vous sont proposés**

- **Multi-cimes : gymnase bureaux et contenu : Incendies, risques divers, tempêtes, catastrophes naturelles, objets confiés, dégâts des eaux...**
- **Garantie automobile des déplacements bénévoles : garantie accordée en complément ou à défaut de l'assureur du véhicule**
- **Responsabilité civile des mandataires sociaux**
- **Tous risques matériels**

Pour toute souscription, adressez-vous à notre assureur (Cabinet Jean GOMIS, 05.61.52.88.60).

**Enfin n'oubliez pas :**

**- Risques du ski de piste**

Ils sont couverts par un contrat complémentaire, compte tenu du nombre et de la gravité croissante des accidents ainsi que de leurs coûts alourdis par l'usage de plus en plus fréquent des évacuations hélicoptérées en station. Néanmoins, ce contrat à **4E** reste très compétitif pour ceux qui en ont besoin.

### **3- Le certificat médical**

En application du code de la santé publique et du règlement médical de la fédération, le club ne doit délivrer une licence que lorsque le futur licencié lui a remis un certificat médical de non contre indication à la pratique de nos activités.

A noter en outre que si le futur licencié souhaite participer à des compétitions, il est obligatoire que soit spécifiée sur le certificat médical la mention suivante « non contre indication à la pratique en compétition ».

Afin de faciliter l'enregistrement et la délivrance des licences 2006-2007, je vous demande d'anticiper le début de saison en rappelant d'ores et déjà à vos adhérents l'obligation de présenter ce certificat médical au moment de leur Inscription. Vous pourrez ainsi renseigner lors de la saisie de la licence la base de données en Indiquant le nom du médecin ayant délivré le certificat médical, le type de certificat (loisir ou compétition) et la date de délivrance. Il est de votre responsabilité de remplir précisément ces champs d'information avec les indications réelles.

Enfin, veillez à archiver consciencieusement ce certificat médical. Si suite à un accident, la responsabilité du club est engagée, il pourra être demandé au président d'apporter la preuve de sa présentation. A noter:

Lors des compétitions, la présentation de la licence est obligatoire et suffisante. Il est donc inutile d'exiger un certificat médical en sus.

### **4- Gestion des licences**

Toutes les explications relatives à la gestion des licences vous sont fournies dans le document joint intitulé "Gestion des licences FFME - Guide de l'utilisateur".

Pour le paiement des licences, vous avez toujours le choix entre trois possibilités

- le paiement par prélèvement automatique, que nous vous encourageons vivement à adopter,
- le paiement à réception de facture,

- le paiement à la commande moyennant une majoration de 1 euro par licence correspondant aux frais de gestion (saisie des licences au siège).

La rubrique gestion des licences est accessible via le site internet [www.ffme.info](http://www.ffme.info).

Cette version de l'intranet fédéral permet en outre de mieux présenter votre club aux internautes (annuaire des clubs) et de diffuser le calendrier de vos sorties club.

### **Licences découverte**

La gestion des licences découverte a été simplifiée depuis 2 saisons, vous en trouverez un mode d'emploi détaillé sur [www.ffmeAicence/notice-licence-decouverte.adf](http://www.ffmeAicence/notice-licence-decouverte.adf).

N'oubliez pas que désormais les planches de licences découverte sont valables d'une saison à l'autre et qu'il n'est donc pas obligatoire de les retourner au siège à chaque fin de saison.

### **Perte de licence**

En se connectant à son compte utilisateur, chaque licencié peut commander la réimpression de sa licence. Cette réimpression est facturée 5€ (paiement par carte bleue). Il est nécessaire que chacun conserve précieusement ses codes imprimés sur le support de la licence.

Le club peut effectuer cette demande de réimpression, l'opération est alors facturée au club.

### **Mauvaises Informations lors de la saisie**

Les personnes effectuant la saisie doivent être particulièrement vigilantes.

Trop de licences sont encore enregistrées avec des adresses postales erronées.

Lors du renouvellement en série des licences, le contrôle de l'adresse du destinataire est indispensable. Cette saison, la réimpression d'une licence ayant pour cause un changement d'adresse, sera facturée 2€ au club.

**Je vous rappelle que le comité directeur et les comités sportifs ont décidé que l'ensemble des manifestations fédérales autres que les compétitions officielles pouvaient être ouvertes à tous, mais qu'il était obligatoire que tout participant à ces manifestations soit en possession d'une licence annuelle ou d'une licence découverte. Dans le cas où la manifestation est une compétition promotionnelle ou propose au pratiquant non titulaire d'une licence annuelle des activités exigeantes sur le plan physique (stages de plusieurs jours, altitude, raid...) le certificat médical de non contre indication est obligatoire.**

Il vous est possible de retrouver toutes ces dispositions sur le site Internet de la fédération [www.ffme.fr](http://www.ffme.fr) dans les pages consacrées aux disciplines.

Merci d'appliquer ces règles simples car encore une fois, ne pas les respecter, c'est augmenter le risque pour la FFME de se retrouver dans des situations difficiles et coûteuses en terme de contrat groupe.

## **5- Affiliations**

Première affiliation ou ré-affiliation d'une association ou d'un établissement : 110 €

## **6- La revue fédérale « Direct'Cimes »**

Depuis mars dernier, Direct Cimes a évolué. Un budget rétabli à l'équilibre. Une nouvelle maquette plus agréable à lire. Une ligne éditoriale réaménagée qui s'articule autour d'articles de fond. La revue se veut à l'image de la fédération : moderne mais avec du contenu et du sens.

A l'heure où les médias traditionnels ont souvent tendance à tenir un discours démagogique et polémique, je ne peux que vous encourager à promouvoir son abonnement auprès de vos adhérents. C'est l'occasion pour eux de découvrir une autre vision des choses sur les pratiques de montagne et d'escalade, à un coût très modeste (8€ pour 4 numéros).

Afin de continuer à développer cette revue, nous vous encourageons à en faire la promotion au moment de la prise de licence. Pour cela, nous mettons en place cette année un système d'intéressement à la prise d'abonnement au sein de chaque club.

+ A partir de 20 abonnements souscrits : 10 € de bons d'achats sur la boutique FFME vous seront offerts.

#### Exemples

35 abonnements = 10 € de bons d'achats

41 abonnements = 20 € de bons d'achats

156 abonnements = 70 € de bons d'achats

Ainsi, 2 fois dans la saison (début janvier et début septembre), vous recevrez par mail, le bon d'achat correspondant au nombre d'abonnements souscrits. Ce bon d'achat est en fait un simple code que vous devrez indiquer sur votre prochaine commande à la boutique pour en bénéficier.

L'occasion pour moi de vous rappeler que la boutique propose de nombreux produits susceptibles d'intéresser votre club (topos, manuels techniques, textile, objets promotionnels...), à des prix souvent très avantageux !

## **7- Les formulaires-type**

- La déclaration d'accident (ci-jointe)
- Le formulaire spécifique que les licenciés voulant pratiquer nos activités en dehors de l'union européenne, de la Suisse, Monaco et Andorre, doivent transmettre à la fédération. Ce formulaire se trouve sur la notice d'information de l'assurance, il est également disponible sur notre site internet [www.ffme.fr/licence/assurance](http://www.ffme.fr/licence/assurance).

## **8. Missions et responsabilité des dirigeants**

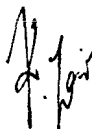
Nous vous rappelons également les **obligations** des clubs et de leurs représentants légaux (les présidents) vis-à-vis de leurs adhérents

- Exiger le certificat médical obligatoire pour les pratiquants loisir et compétition.
- Remettre à chaque licencié au moment de son adhésion la notice d'information concernant l'assurance,
- **Récupérer et archiver avec soin**
  - **les attestations d'information assurance (10 ans)**
  - **le certificat médical**
- **Attention** : Lorsque vous délivrez une licence à un étranger domicilié hors de France, il vous revient de vérifier, conformément aux dispositions prévues dans le règlement intérieur, que celui-ci est « en situation régulière » en France. Il est nécessaire par ailleurs, de lui rappeler les conditions particulières de fonctionnement des garanties attachées à sa licence fédérale en tant qu'étranger domicilié hors de France. Pour toute demande de renseignement complémentaire, n'hésitez pas à contacter le siège de la fédération.

J'espère vous avoir apporté clairement et simplement les explications sur les modalités de délivrance de la licence assurance fédérale pour notre nouvelle saison.

Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne saison sportive dans une pratique raisonnée et responsable de nos activités, ceci dans le respect de notre environnement.

Bien cordialement.



Pierre You Président